

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le onze juillet,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 1

Excusés non représentés : 4

Absents : 2

Votants : 25

Date de convocation du conseil communautaire : 05 juillet 2023

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,  
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
M. GIRODET, Mme GOMEZ M. HAURY, Mme JOLIVET, M. MARCEAU,  
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,  
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIIAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL,  
Mme VINSON

**EXCUSE REPRESENTE :**

M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON

**EXCUSES :**

Mme GINET,  
Mme JANISSET  
M. VALEYRE  
Mme BENABDESLAM

**ABSENTS :**

Mme VILLEVIEILLE  
M. BLANCHARD

n° 20230711\_D\_088

**Commission :**  
**Administration**  
**Générale**

**Objet : Ressources**  
**Humaines : Tableau**  
**des effectifs : Mise à**  
**jour**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 29 Juin 2023,  
Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir  
approuver la mise à jour du tableau des effectifs (cf. tableau ci-joint) prévoyant :

- ✓ La création au sein de la filière administrative d'un poste d'attaché territorial au sein du cadre d'emploi des attachés territoriaux afin de permettre la nomination suite à réussite à concours d'un agent exerçant les fonctions de responsable de territoire ; suivie de la suppression à compter du 1er octobre 2023 du poste d'animateur principal de 2ème classe occupé actuellement par l'agent.
- ✓ La création au sein de la filière administrative d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe au sein du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux afin de permettre la nomination suite à réussite à examen professionnel d'un agent exerçant les fonctions de chargé de gestion financière et RH ; suivie de la suppression à compter du 1er octobre 2023 du poste d'adjoint administratif occupé actuellement par l'agent.
- ✓ La suppression au sein de la filière culture d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à 24/35ème contractuel au sein du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine territoriaux suite au départ en retraite de l'agent non remplacé dans le cadre du Plan d'Economies.
- ✓ La création au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux afin de permettre la titularisation d'un agent contractuel exerçant les fonctions d'Educateur de Jeunes enfants suite à réussite à concours, et la suppression à compter du 1er octobre 2023 d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants occupé actuellement par l'agent.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

- ✓ La création au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 32/35<sup>ème</sup> au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux afin de permettre la titularisation d'un agent contractuel exerçant les fonctions d'auxiliaire de puériculture suite à réussite à concours, et la suppression à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 32/35<sup>ème</sup> occupé actuellement par l'agent.
- ✓ La création au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 30/35<sup>ème</sup> contractuel au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux afin de permettre le renouvellement de l'agent actuellement en poste dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité.
- ✓ La création au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 29,5/35<sup>ème</sup> contractuel au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux afin de permettre le renouvellement de l'agent actuellement en poste dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité.
- ✓ L'augmentation du temps de travail d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 30/35<sup>ème</sup> contractuel au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, en poste à 32/35<sup>ème</sup> contractuel, correspondant au temps complémentaire détaché à l'Éducatrice de Jeunes Enfants pour effectuer des missions administratives.
- ✓ La création au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 21/35<sup>ème</sup> contractuel au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux afin de permettre le renouvellement de l'agent actuellement en poste dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité.
- ✓ La création au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 20,5/35<sup>ème</sup> contractuel au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux afin de permettre le renouvellement de l'agent actuellement en poste dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité.
- ✓ La création au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 27/35<sup>ème</sup> contractuel au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux afin de remplacer un agent actuellement en poste dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité et qui ne souhaite pas renouveler son contrat.
- ✓ Les modifications relatives aux animateurs périscolaires et des mercredis pour la rentrée scolaire 2023-2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

